

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/10041
15 décembre 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 14 DECEMBRE 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAK AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration officielle faite par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République d'Irak, le 24 novembre 1970, à propos de l'invasion barbare de la République de Guinée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer comme document officiel du Conseil de sécurité le texte de la présente lettre et de la déclaration qui l'accompagne.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant permanent de l'Irak
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Talib EL-SHIBIB

Déclaration faite le 24 novembre 1970, par un porte-parole
officiel du Ministère des affaires étrangères

Perpétrée par l'impérialisme et les mercenaires du colonialisme de jadis, l'invasion colonialiste et barbare de la République libre de Guinée a été condamnée par toutes les forces éprises de paix dans le monde.

Tout en proclamant leur solidarité avec le peuple ami de Guinée et son gouvernement national, le Gouvernement et le peuple de la République d'Irak condamnent avec la plus grande énergie ces incursions impérialistes de caractère provocateur dirigées contre la sûreté et la sécurité des peuples, qui visent à vaincre les forces de libération et à saper les régimes progressistes des Etats du tiers monde.

La République révolutionnaire d'Irak réaffirme qu'elle soutient les peuples africains dans la lutte qu'ils mènent pour leur liberté, leur indépendance et la sauvegarde de leur souveraineté territoriale. Elle est convaincue que le peuple ami de Guinée portera des coups décisifs aux envahisseurs mercenaires et à ceux qui, derrière eux, représentent les forces du colonialisme et de l'impérialisme mondial.
